

Immigration—Loi

contradictoires. On ne saurait mieux caractériser cette embrouille qu'en citant la déclaration du premier ministre (M. Mulroney). Je reprends les termes d'un article de la *Gazette* de Montréal selon lequel il aurait dit:

Notre pays sera toujours un lieu d'asile pour les réfugiés et les immigrants qui cherchent la tolérance et la prospérité. Nous voulons un pays tolérant, un pays qui se développe, un pays sympathique et chaud.

A propos de ceux qui sont arrivés récemment par bateau, le premier ministre disait dans une dépêche de la Presse canadienne en date du 31 juillet 1987:

En gros, ces gens-là ce sont des étrangers illégaux. Ce sont des resquilleurs qui prennent la place des autres immigrants.

Voilà donc d'où vient l'embrouille: du premier ministre qui intentionnellement ou non brouille la distinction qu'il y a entre réfugiés et immigrants. Depuis deux ans, au comité et dans les débats de la Chambre, nous avons essayé de faire la distinction entre la liste des immigrants reçus qui cherchent à venir licitement au Canada, et la liste des réfugiés qui cherchent licitement à venir au Canada. Après étude de leur dossier, ceux dont la demande est jugée illicite sont évidemment tenus de quitter le pays.

Mais quand le premier ministre confond réfugiés et immigrants, quand il se pose ensuite en juge en affirmant, en statuant que ce sont des étrangers illégaux, avant même qu'ils aient parcouru la moindre étape de la filière, il nous amène à nous interroger et fournit peut-être la réponse au ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner), qui disait ce matin que les Canadiens recevaient des signaux contradictoires et qu'ils sont embrouillés. Le ministre doit se demander pourquoi.

Le défi qui se pose au gouvernement, c'est de traduire ses intentions dans les dispositions législatives qu'il propose. C'est avec passion et chaleur que le premier ministre parle des immigrants et des réfugiés, de ceux qui ont bâti ce pays, de son expérience et de celle de sa famille, qui est touchante. Puis le gouvernement du premier ministre propose des mesures législatives visant les réfugiés, soit les projets de loi C-55 et C-84, qui vont à l'encontre des sentiments et des aspirations exprimés. Il y a donc un écart très net entre les intentions et la loi. Or, c'est la loi que les Canadiens devront respecter et non pas les intentions ou les discours du premier ministre ou du ministre.

M^{me} Helga Kutz-Harder de l'Église unie du Canada, membre du comité inter-Églises, qui a comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-55, a terminé ses commentaires par une définition très émouvante de ce qu'elle attend de notre pays et du gouvernement actuel.

Je vais commencer mon discours en citant sa conclusion:

La réponse que nous apportons en tant que pays à la question des réfugiés va bien au delà du contrôle de l'immigration. Votre comité a pour mandat d'évaluer les effets que pourront avoir ses recommandations sur des vies humaines. La communauté chrétienne vous exhorte à accorder la plus haute importance à la personne humaine dans vos délibérations. Nous ne négligerons rien, comme Églises pour exiger le plus haut niveau d'excellence du Canada et du gouvernement du Canada. Notre politique ne nous est pas dictée par des changements d'humeur ou des sondages d'opinion. Notre mandat s'inspire de l'évangile éternel et universel d'amour et de justice sociale. Notre attention se porte avant tout dans ce débat sur l'étranger qui est à nos portes et que nous sommes tenus d'aimer et de chérir.

Ces paroles me semblent fort à propos. Elles devraient peut-être servir à fixer les paramètres et les contraintes qui doivent nous guider dans l'élaboration de notre mesure législative et

dans l'instauration d'un nouveau système de détermination du statut de réfugié.

Le projet de loi C-55 est très important, car il entraînera une réforme de notre processus de détermination du statut de réfugié. Il est même capital. Il est bien plus important que le projet de loi C-84, que notre parti n'a pas accepté et au sujet duquel nous continuons d'entretenir de graves réserves. Les projets de loi C-55 et C-84 donneront un système totalement nouveau.

Il sera peut-être utile d'examiner pourquoi il nous faut une mesure législative valable au lieu d'un projet de loi C-55 adopté à toute vapeur. Il nous faut un système à la fois juste et rapide. Il faut éviter les queues et les retards que nous avons connus au Canada. Il nous faut un système d'étude de cas ici même au Canada, parce que les réfugiés ne se déplacent plus comme autrefois. Nous ne sommes plus dans les années 1960. Nous pouvons à cette époque nous permettre de choisir nos réfugiés dans des camps de réfugiés un peu partout dans le monde. Nous avons envoyé nos agents d'immigration et choisir des hommes, des femmes et des enfants selon certains critères, pour ainsi faire notre part comme signataires de la Convention des Nations Unies et comme membres de la communauté internationale pour alléger le fardeau des réfugiés du monde.

● (1150)

Les choses ont changé. Les réfugiés n'attendent plus dans ces camps d'être choisis par les agents des visas du Canada, des États-Unis, de la Belgique et d'autres pays. Ces personnes ne vont plus simplement s'installer dans les camps mais se rendent dans différents pays du monde, y compris le Canada, pour y demander le statut de réfugié. De nouvelles tendances inconnues lorsqu'il n'y avait que les réfugiés parrainés par les gouvernements se dessinent donc dans les mouvements des réfugiés.

Il fallait modifier notre système de reconnaissance du statut parce qu'il n'était plus en mesure de traiter toutes les demandes reçues. Il ne suffisait qu'à compléter les quotas après que nous ayons déployé des efforts pour faire venir au Canada des réfugiés des différents camps.

Lorsque le gouvernement conservateur a été élu, il était très urgent de réformer ce système. Il était urgent de mettre en place un système pouvant s'adapter aux nouvelles tendances manifestes. Dès lors, on peut se demander pourquoi le gouvernement a attendu près de trois ans avant de présenter le projet de loi C-55, avant d'entreprendre cette réforme. Le gouvernement précédent avait chargé le rabbin Plaut d'étudier la situation et de faire des recommandations sur un nouveau système de reconnaissance du statut de réfugié. Nous ne devons pas oublier que quatre ministres se sont succédé au portefeuille de l'Immigration sous le gouvernement conservateur actuel et que tous ont déclaré en entrant en fonction que la réforme du système de reconnaissance du statut de réfugié était une de leurs priorités premières. Nous ne devons pas oublier non plus que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a présenté un certain nombre de recommandations très touchantes et concluait à la nécessité de la réforme. Beaucoup des recommandations du rapport Plaut ont été appuyées par le comité et par beaucoup d'autres Canadiens. Il ne faut pas oublier non plus que l'opposition officielle et le parti néo-démocrate ont présenté eux aussi des recommandations, que ce soit par écrit ou oralement au cours du débat à la Chambre des